

M. ROSS (St.-Paul's) : Au contraire, cela le regarde tout particulièrement puisqu'il s'agit exclusivement de régies et qu'un grand nombre des fonctionnaires de l'Etat ont eu beaucoup à voir à ces régies. Je ne puis laisser passer sous silence la déclaration faite, cet après-midi, car j'ai en mains les chiffres qui la contredisent. Le montant versé mensuellement est de \$26,462,000, soit un total de \$317,544,045 par année. Je ne tiens pas à accaparer davantage le temps de la Chambre, mais je tenais à rectifier la déclaration qu'on a formulée, comme c'est mon droit.

L'hon. COLIN GIBSON (Secrétaire d'Etat) : Pour faire suite à ce que vient de dire l'honorable député de St.-Paul's (M. Ross), je crois devoir signaler que le chiffre qu'il mentionne représente les sommes versées non seulement aux fonctionnaires proprement dits mais à des employés de sociétés de la Couronne et de commissions; c'est dire que le total dépasse de beaucoup la somme versée uniquement aux fonctionnaires.

M. ROSS (St. Paul's) : Je ne parle pas des fonctionnaires; je parle des employés de l'Etat. C'est ce qui intéresse les contribuables.

M. E. D. FULTON (Kamloops) : Jusqu'ici, monsieur l'Orateur, le débat semble avoir porté surtout sur la libre entreprise ou, si l'on veut, l'initiative privée, par opposition à une économie régie par l'Etat, c'est-à-dire une économie dirigée. Comme l'a déjà fait observer l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell), les honorables représentants de la C.C.F. croient que lorsque nous parlons de retourner à l'économie libre, à l'entreprise libre, nous, de l'opposition officielle, désirons le retour aux années 30, à l'économie du laissez-faire du dix-neuvième siècle qui les a préparées.

L'honorable député de Muskoka-Ontario a expliqué cet après-midi que nous ne préconisons pas cette sorte d'économie. Nous préconisons une économie qui donne plein jeu à la liberté d'initiative, plutôt qu'un régime d'Etat qui, par ses régies et son dirigisme, étouffe l'initiative. Le genre de capitalisme monopolistique à outrance dont a parlé l'honorable député de Regina (M. Probe) n'est pas le genre d'entreprise libre qui nous occupe. Si les membres de la C.C.F., après tout ce qui a été dit, refusent encore pour quelque raison que ce soit de croire que nous ne visons pas à un capitalisme de laissez-faire, nous n'y pouvons rien. Cependant ils perdent leur temps et font perdre celui de la Chambre lorsque, sans plus de preuve à l'appui que leur propre désir de le croire, ils soutiennent que nous désirons le retour à cette sorte d'économie.

Dans la suite de mes observations, j'aimerais examiner ce que nous entendons par "entre-

prise libre". Pour l'instant, je tiens à relever la déclaration faite hier soir par le ministre de la Reconstruction et des approvisionnements (M. Howe), car cette déclaration représente parfaitement ce que j'appellerais, à défaut d'une meilleure expression, l'attitude bureaucratique.

Voici ce qu'a dit le ministre, comme en fait foi le compte rendu :

On semble croire qu'après six ans de régie par l'Etat il est maintenant nécessaire que chacun des membres des groupes de l'opposition scrute les divers aspects des régies et dise ce qu'il pense de la façon dont le Gouvernement a appliqué ces dernières.

Et le ministre a ajouté, par voie de déduction dans cette phrase, qu'il n'était ni convenable, ni nécessaire, ni même souhaitable peut-être, d'examiner les mesures dont nous sommes saisis.

Le très hon. M. HOWE : L'honorable député aurait-il l'obligeance de terminer la lecture de la phrase? Il n'en a cité qu'une partie.

M. FULTON : Je donnerai la suite de la citation. Le ministre a dit ensuite :

Il me semble que le Gouvernement qui a appliqué les régies pendant plus de six ans devrait être en mesure de décider à quel moment il convient de les abolir.

Voilà la fin de cette citation. Le ministre et la Chambre sont peut-être d'avis qu'il en doit être ainsi. Mais le point en jeu, c'est que le Gouvernement ne semble pas connaître le moment propice à l'abandon des régies, non plus que la méthode à suivre. Il entre de plus dans les fonctions de l'opposition de l'aider à prendre cette décision. C'est là l'une des raisons d'être de l'opposition, des débats et de la libre discussion à la Chambre des communes. Tant que nous n'aurons pas renoncé au principe qui inspire le régime électoral, le gouvernement responsable, au régime par lequel la population décide de quelle façon elle entend être gouvernée, il sera de notre devoir de dire aux ministres, qu'ils exercent leurs fonctions depuis six ans ou depuis seize ans, si nous jugeons qu'ils ont administré les affaires du pays de la meilleure façon possible. C'est méconnaître la tradition, que de nous dire que nos opinions sont sans valeur, qu'on n'en tiendra pas compte et que nous ferions mieux de ne pas les formuler.

Si je tiens ce langage, c'est que les paroles suivantes, que le ministre a prononcées hier soir, dénotent son état d'esprit :

Je prie donc les honorables députés de ne pas prolonger la session par des discussions qui ne peuvent avoir aucun effet véritable sur la situation.